

N° 40/2019

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

RAPPORT D'INFORMATION

PRÉSENTÉ

*À la suite de la mission effectuée au Tchad
du 10 au 13 avril 2019*

PAR UNE DÉLÉGATION DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE – TCHAD ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Cette délégation était composée de M. Thibault BAZIN, *président*, Mme Valérie THOMAS, *vice-présidente*, et Mme Sophie METTE, *députée*.

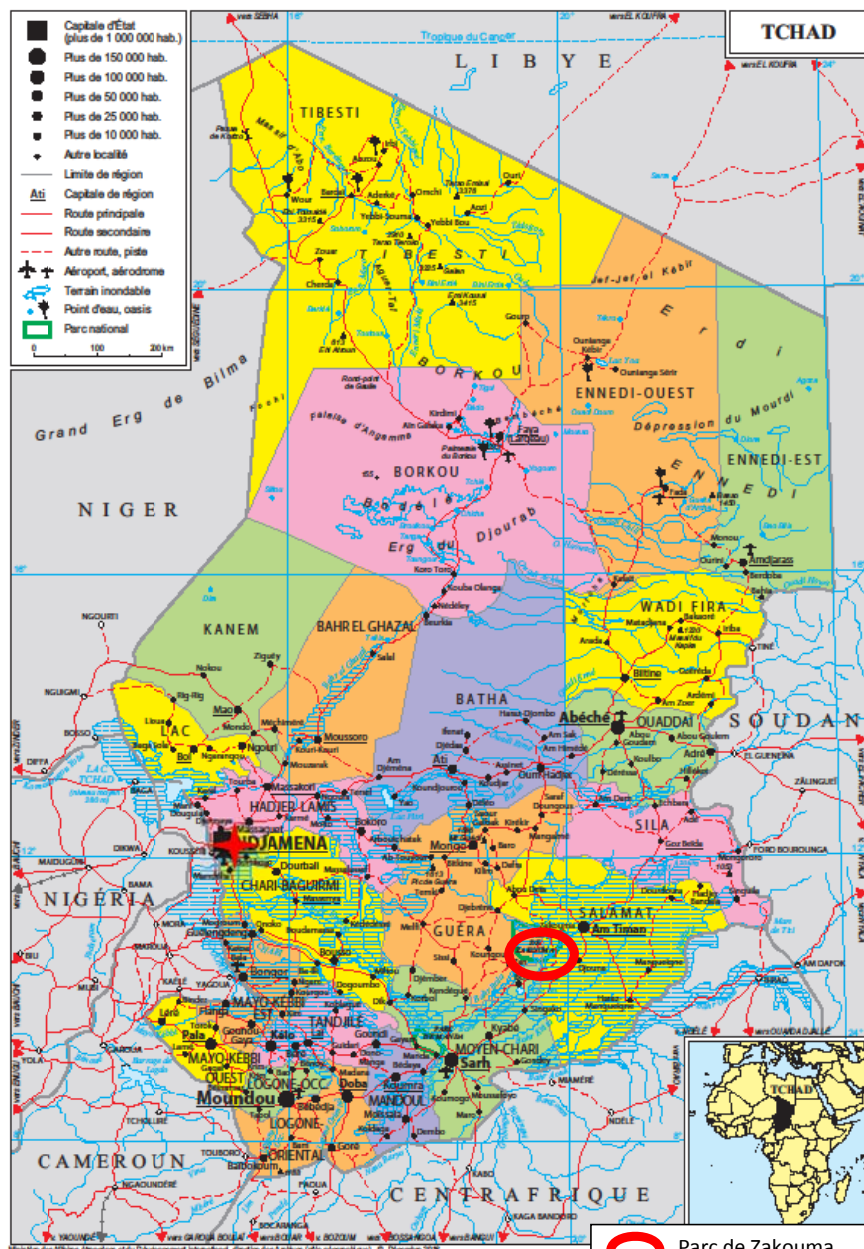
SOMMAIRE

Pages

carte	5
introduction	7
I. UN PARTENAIRE CLÉ DE LA FRANCE POUR LA SÉCURITÉ ET LA STABILITÉ DE LA RÉGION.....	9
A. LE VERROU TCHADIEN.....	9
1. Un pays assiégé à ses frontières.....	9
2. Le « gendarme de la région ».....	10
B. LE G5 SAHEL ET L'OPÉRATION BARKHANE, BRAS ARMÉS DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME DANS LA REGION	11
1. Le G5 Sahel, un outil perfectible	11
a. Une force prometteuse, mais qui n'est pas encore pleinement opérationnelle ...	11
b. Le développement et l'adhésion des populations, conditions du succès des politiques sécuritaires.....	11
2. L'opération Barkhane	12
a. Présentation de l'opération et du camp Kosseï	12
b. Actualité des opérations	13
c. Les actions civilo-militaires.....	14
C. LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX ET LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION COMME FACTEUR DE STABILITÉ	15
1. Un pays laïc et multiconfessionnel	15
2. La plateforme de dialogue interreligieux.....	16
II. UN NÉCESSAIRE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU PARLEMENT, DANS UN CONTEXTE DE PRÉSIDENTIALISATION ACCRUE DU RÉGIME.....	17
A. UN PARLEMENT EN QUÊTE DE LÉGITIMITÉ, À LA VEILLE DE NOUVELLES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES.....	17
1. Des élections plusieurs fois reportées depuis 2011.....	17
2. Un pouvoir présidentiel renforcé par la révision constitutionnelle de 2018.....	18
B. DE FORTES ATTENTES EN MATIÈRE DE TRANSFERTS DE COMPÉTENCES ET D'EXPÉRIENCES.....	18
III. LE TCHAD ENTRE URGENCE ET DÉVELOPPEMENT : LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE	19

A. FRAGILITÉS ET PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE TCHADIENNE.....	19
1. Une économie peu diversifiée.....	19
a. Une très forte dépendance au pétrole.....	19
b. Un potentiel agropastoral varié mais sous-exploité	20
2. Un environnement des affaires peu favorable	20
3. Les défis du développement de l'écotourisme et l'exemple du parc de Zakouma	21
a. Une réserve de biodiversité exceptionnelle.....	21
b. Un site menacé	22
B. L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : UNE MONTÉE EN PUISSANCE QUI ATTEINT SES LIMITES.....	22
1. Une situation sociale alarmante	22
2. L'action de l'AFD et ses limites	23
3. L'exemple du projet de Bahr Linia	24
CONCLUSION	27
DÉCLARATION COMMUNE DES GROUPES D'AMITIÉ	28
PROGRAMME DE LA MISSION	29
Liste des principales personnalités rencontrées	31
Carte du Bahr Linia	32

CARTE DU TCHAD



INTRODUCTION

La relation entre le Tchad et la France peut sembler paradoxale : les liens sont extrêmement riches et étroits, mais ils restent assez largement méconnus. En outre, notre partenariat n'est le plus souvent abordé que dans sa dimension militaire et sécuritaire, notamment en raison de la présence à N'Djamena du poste de commandement de l'opération Barkhane, qui est le plus important déploiement français en opération extérieure. L'actualité récente, avec les frappes des Mirage 2000 dans le nord du Tchad en février 2019, a mis une nouvelle fois en lumière l'étroitesse des liens dans ce domaine.

Pour autant, le partenariat entre les deux pays ne se résume pas aux politiques de défense et de sécurité : il reflète des décennies d'histoire commune et entremêlée. Dès notre arrivée, nous avons pu percevoir l'importance et la profondeur des liens historiques qui nous unissent : les Tchadiens sont, à juste titre, fiers de la contribution décisive apportée par leurs tirailleurs à la libération de la France pendant la Seconde guerre mondiale, et l'impressionnant monument à la gloire de Félix Eboué et du Maréchal Leclerc, qui marque l'une des premières étapes de la colonne Leclerc, occupe une place centrale à N'Djamena. Riche de cette histoire, notre relation s'est développée dans de nombreux domaines : de la culture au droit, en passant par l'économie et le développement.

Pour autant, au regard de l'intensité des échanges entre exécutifs, les relations interparlementaires paraissaient insuffisantes : à titre d'exemple, le groupe d'amitié France-Tchad de l'Assemblée nationale ne s'était pas rendu à N'Djamena depuis 2004. Il semblait donc nécessaire d'enrichir notre partenariat d'une dimension parlementaire, en relançant la coopération entre nos deux assemblées. La tenue, le 13 décembre 2018, à Paris, du Sommet interparlementaire G5 Sahel, a été l'occasion, pour le président de l'Assemblée nationale tchadienne, M. Haroun Kabadi, de lancer une invitation officielle au groupe d'amitié, et le déplacement a pu avoir lieu dans la foulée, grâce à la diligence du président du groupe d'amitié Tchad-France, M. Moussa Kadam, et de l'ambassadeur de France au Tchad, Son Excellence M. Philippe Lacoste.

Le calendrier de la visite semblait tout à fait opportun : à la veille de nouvelles élections législatives, et à la suite d'une révision de la Constitution renforçant la présidentialisation du régime, l'attention particulière portée à l'Assemblée nationale tchadienne et au renforcement de ses capacités s'inscrivait dans la logique des recommandations de la communauté internationale en matière de bonne gouvernance.

La délégation s'était fixé plusieurs objectifs. Premièrement, et conformément au rôle classiquement dévolu aux groupes d'amitié, cette mission

était l'occasion d'approfondir notre connaissance du Tchad et d'appréhender de façon très concrète les réalités du pays, abordées de façon théoriques à Paris. Deuxièmement, il s'agissait de poser les bases d'un dialogue fructueux avec les députés tchadiens, d'évaluer leurs besoins en matière de renforcement des capacités de leur assemblée, d'étudier la faisabilité d'un programme de coopération entre nos deux institutions, et de partager l'expérience française en matière parlementaire. Troisièmement, il convenait d'évaluer, sur le terrain, les politiques publiques françaises menées au Tchad, dans le domaine de l'aide au développement et en matière militaire. Enfin, nous souhaitons tirer des enseignements de l'institutionnalisation du dialogue entre les religions, qui permet au Tchad de contenir assez bien la radicalisation religieuse et les conflits intercommunautaires, dans une région de plus en plus exposée à ces menaces.

La mission a été grandement facilitée par l'hospitalité et la générosité de nos hôtes, qui nous ont proposé un programme dense et d'une grande qualité¹. Nous ne saurions suffisamment remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette mission au sein de l'Assemblée nationale tchadienne, au premier rang desquels : M. le président Haroun Kabadi et son directeur de cabinet, M. Neldjita Djimtibaye Lapia ; le vice-président de l'Assemblée nationale et président du groupe d'amitié Tchad-France, M. Moussa Kadam, ainsi que l'ensemble des membres du groupe d'amitié Tchad-France et leurs collaborateurs.

Nous sommes profondément reconnaissants à l'ambassadeur de France, Son Excellence M. Philippe Lacoste, et à ses conseillers, M. Marc Didio et M. Gilles Petit de la Villéon, de s'être dépensés sans compter pour que le programme de la mission soit le plus complet et le plus instructif possible.

Enfin, nous tenons à exprimer notre gratitude à nos forces armées engagées au Sahel, pour leur accueil à leur camp de base. Elles jouent un rôle fondamental dans la stabilisation de toute la région et la lutte contre le terrorisme.

¹ Le programme de la mission figure en annexe

I. UN PARTENAIRE CLÉ DE LA FRANCE POUR LA SÉCURITÉ ET LA STABILITÉ DE LA RÉGION

A. LE VERROU TCHADIEN

1. Un pays assiégé à ses frontières

Le Tchad est l'un des pays de la bande sahélienne le plus exposé aux guerres prenant leur source chez ses voisins, et la situation sécuritaire ne cesse de se dégrader aux frontières.



Au sud, le pays fait face aux incursions régulières de Boko Haram, qui, bien qu'affaibli, reste une menace sérieuse, comme en témoigne un regain d'attaques depuis juin 2018. Provenant du Nigéria, le groupe s'infiltré notamment au Cameroun et au Niger. Son arsenal militaire s'enrichit des armes laissées régulièrement par l'armée nigériane en débandade.

Au nord, le Tchad partage 1 000 kilomètres de frontière désertique avec la Libye, pays avec lequel il a fermé sa frontière. La présence, en Libye, de mercenaires, provenant notamment du Tchad, constitue une préoccupation croissante. Le Nord du Tchad est déclaré « zone d'opérations » depuis janvier 2017. La récente offensive du général Haftar et de l'Armée nationale libyenne dans le sud de la Libye a poussé un certain nombre de mercenaires vers la frontière, où se trouvent de nombreux groupes rebelles tchadiens dont l'objectif

est de renverser le président Déby. Ainsi, en février 2019, une colonne d'une cinquantaine de pick-up armés de l'Union des forces de la résistance est venue de Libye « pour prendre le pouvoir à N'Djamena par la force », selon le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian, auditionné le 13 février dernier par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

La situation du Soudan est tout aussi instable. Le 11 avril, les militaires ont destitué puis emprisonné Omar El Bechir, qui tenait les rênes du pouvoir depuis trente ans. Un conseil militaire a été mis en place pour négocier la transition, sous la pression de la rue, et l'avenir du processus reste encore incertain, comme en témoigne la violence des récentes interventions des forces paramilitaires. Or, si la force mixte tchado-soudanaise a permis de stabiliser la frontière, notamment dans la région du Darfour, une déstabilisation du Soudan pourrait fragiliser le Tchad : l'époque où les deux Etats se livraient bataille par intermittence et par mouvements rebelles interposés, au début des années 2000, n'est pas si lointaine.

La République centrafricaine sort à peine d'un conflit opposant Seleka et anti-Balaka ayant conduit à une situation prégénocidaire et à l'intervention de la France en 2013 – opération Sangaris. Un accord de paix a été signé en 2014 entre le président et quatorze groupes armés, mais les très forts liens familiaux et migratoires entre le Tchad et le Soudan rendent le pays vulnérable aux évolutions de son voisin.

Dans ce contexte, la relative stabilité du Tchad en fait l'un des tout premiers pays d'accueil en Afrique. Il accueille ainsi plus de 410 000 Soudanais, Centrafricains et Nigériens.

2. Le « gendarme de la région »

Le Tchad fait figure de « gendarme de la région », grâce à un outil militaire efficace, qu'il n'hésite pas à employer. Les forces armées tchadiennes – 2 000 à 3 000 hommes au sein de la force multinationale mixte – sont mobilisées contre Boko Haram. Elles sont intervenues à plusieurs reprises au Cameroun et au Niger, à la demande de ces deux États.

Au Mali, l'armée tchadienne, représente le premier contingent de la force de stabilisation des Nations unies – 1 400 hommes environ –, et un Tchadien, M. Annadif, a pris, en janvier 2016, la tête de la mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies – MINUSMA.

Environ 2 000 soldats tchadiens participent, depuis 2010, à la force mixte tchado-soudanaise dont le commandement est alternativement confié pour six mois au Tchad et au Soudan.

Depuis 2011, les soldats tchadiens – environ 900 en février 2018 – sont engagés dans la force mixte Tchad-Soudan-Centrafrrique.

Enfin, dans le cadre de la force conjointe du G5 Sahel, le Tchad a déployé un bataillon – 450 à 800 hommes – dans la région de Wour afin de contrôler la passe de Korizo – accès vers la Lybie – et l’axe conduisant au Niger.

B. LE G5 SAHEL ET L’OPÉRATION BARKHANE, BRAS ARMÉS DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME DANS LA REGION

1. Le G5 Sahel, un outil perfectible

a. Une force prometteuse, mais qui n’est pas encore pleinement opérationnelle

Le Tchad est l’un des cinq pays fondateurs de la force G5 Sahel, créée en février 2014 avec la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Sa première opération a eu lieu en novembre 2017, et elle a, depuis, réalisé avec succès plusieurs opérations conjointes. Elle doit comprendre, à terme, 5 000 hommes, et son budget de fonctionnement a été estimé à 423 millions d’euros pour 2019. La conférence internationale de février 2018 a permis de couvrir la quasi-intégralité de ses coûts de fonctionnement, mais pour un an seulement. Sur les 414 millions d’euros annoncés, l’Union européenne contribuera à hauteur de 100 millions, l’Arabie Saoudite 100 millions, les Émirats Arabes Unis 30 millions, les États du G5 50 millions, la France 8 millions. Les États-Unis ont promis l’équivalent de 48,8 millions d’euros d’aide bilatérale.

Pour l’heure, cependant, la force serait opérationnelle à 75 %. *« De fortes lacunes en matière de formation et de capacités, l’absence de bases opérationnelles sûres et fortifiées et le manque de fonds persistent et ralentissent le déploiement et l’équipement des contingents »* souligne le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, dans son rapport de novembre 2018. Afin de pérenniser le financement de la force, les dirigeants du Sahel tentent de la placer sous l’égide de l’ONU, ce qui permettrait de lui assurer durablement des ressources.

Les inquiétudes actuelles concernent aussi le Burkina Faso, qui a pris officiellement la présidence du G5 Sahel, le 5 février, et dont les forces de défense peinent à contenir la montée de la menace terroriste.

L’opération Barkhane, menée par la France, devrait être appuyée et, à terme, relayée par la force régionale. Selon le président Macron, il n’y a toutefois pas de « stratégie de sortie » prévue, l’effort financier attendu pour la force G5 ne visant pas à hâter le départ de l’armée française.

b. Le développement et l’adhésion des populations, conditions du succès des politiques sécuritaires

Consciente que les efforts en matière de sécurité resteraient insuffisants sans apporter une réponse globale et de long terme en matière de développement, la France et l’Allemagne ont lancé, en juillet 2017, l’Alliance Sahel, un groupe de

coordination des bailleurs qui agissent au quotidien en faveur du Sahel. L'objectif est de mobiliser des fonds, de coordonner la stratégie et les financements des bailleurs internationaux pour rendre l'aide plus efficace dans les domaines de l'éducation, l'agriculture, la justice et la lutte contre le changement climatique. Elle compte aujourd'hui douze membres : la France, l'Allemagne, l'Union européenne, la Banque africaine de développement, le Programme des Nations unies pour le développement, la Banque mondiale, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Finlande. Les États-Unis, la Norvège et la Finlande sont des membres observateurs. Les bailleurs regroupés au sein de l'Alliance Sahel financeront plus de 600 projets dans la zone, pour un montant total de 9 milliards d'euros. La France sera intégralement partie à cet effort, puisque l'Agence française développement – AFD – financera plus de 1,6 milliard d'euros de projets, soit une hausse de 40 % de son action en faveur du Sahel sur la période 2018-2022.

Malheureusement, ces efforts pâtiennent d'un manque d'appropriation par les parlements nationaux et d'une faible adhésion des opinions publiques, tant européennes que sahéliennes, qui perçoivent davantage au quotidien la baisse des budgets civils, et la dégradation des services publics au profit des budgets militaires. Aussi, pour que les parlements des pays du Sahel s'approprient les enjeux et la démarche de l'Alliance Sahel, a été créé à l'Assemblée nationale, le 13 décembre 2018, le comité interparlementaire du G5 Sahel, dont l'objectif est de donner aux parlements l'occasion d'être partie prenante dans les orientations et le contrôle de ces partenariats. C'était précisément l'un des enjeux de notre déplacement au Tchad.

Plus largement, la réussite de l'Alliance Sahel dépendra de l'adhésion d'une population en pleine expansion, des réalisations concrètes qui amélioreront visiblement les conditions d'existence, et du rôle déterminant que les représentants, notamment les députés nationaux, sont appelés à jouer pour améliorer la gouvernance de l'État et promouvoir progrès social, développement et démocratie comme la réponse la plus efficace, à terme, au terrorisme.

2. L'opération Barkhane

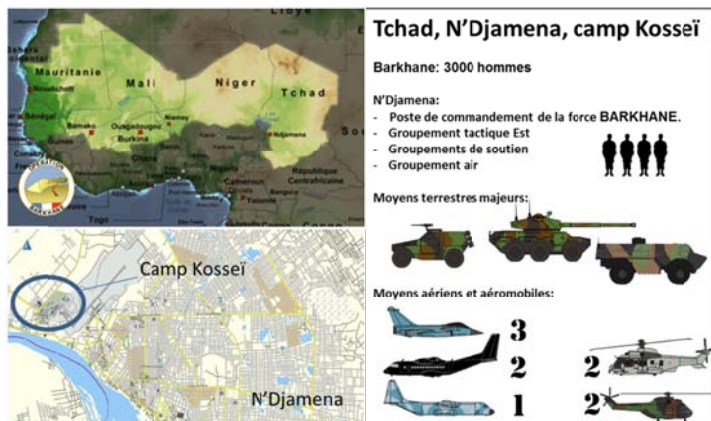
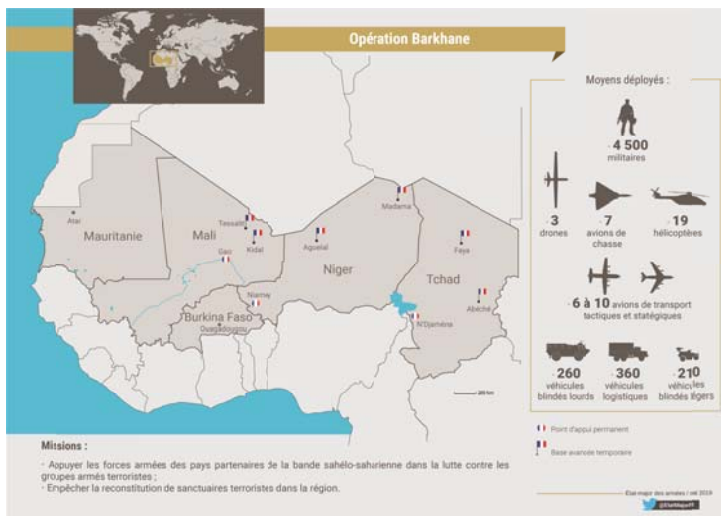
a. Présentation de l'opération et du camp Kosseï

Le groupe d'amitié a consacré l'après-midi du vendredi 12 avril à visiter le camp Kosseï de N'Djamena, où se trouve le poste de commandement interarmées de théâtre de l'opération Barkhane. Nous avons pu y rencontrer notamment le commandant de la force, le général Frédéric Blachon, le colonel Xavier Dubreuil, chef de corps du 53^e régiment de transmissions, et les soldats du campement.

L'opération Barkhane, lancée le 1^{er} août 2014, regroupe 4 500 hommes, qui interviennent dans une zone vaste comme l'Europe pour lutter contre le terrorisme et former les forces armées nationales et internationales, l'objectif étant de permettre, à terme, aux États partenaires d'assurer leur sécurité de façon

autonome. Ainsi, les forces partenaires du G5 Sahel sont, par exemple, systématiquement intégrées dans les opérations conduites par l'ensemble des unités de la force Barkhane.

Les militaires français alternent les opérations planifiées, préparées de longue date avec les armées partenaires, et les opérations d'opportunité, conduites de façon plus réactive sur la base de renseignements d'intérêt immédiat. Le dispositif Barkhane s'articule autour des trois points d'appui permanents : Gao, Niamey et N'Djamena.



Source : État-major des armées

b. Actualité des opérations

Les opérations récentes menées conjointement par Barkhane et ses partenaires africains sont encourageantes. Selon l'État-major des armées, la montée en puissance du G5 et les progrès des forces partenaires font basculer

progressivement les opérations dans une logique de complémentarité des actions et des moyens.

Selon le général Blachon, 2018 est « l'année qui a le bilan le plus positif sur le plan militaire depuis 2014 ». Notre visite est intervenue peu après le raid de Barkhane dans le Macina, qui a permis de neutraliser une quinzaine de terroristes djihadistes au Mali. Lors de l'opération « Bourgou », menée entre le 25 mars et le 11 avril, Barkhane a neutralisé une trentaine de djihadistes et découvert une de leurs bases logistiques. De fait, les groupes armés terroristes n'ont plus la capacité de contrôler des territoires et peinent à mener des combats d'ampleur en face-à-face. Plus largement, sur le plan géopolitique, l'opération bénéficie de l'engagement très fort de la communauté internationale au profit du processus de paix au Mali.

Cependant, Barkhane fait face à de nombreux défis de taille. D'abord, les 4500 soldats doivent contrôler 5 millions de kilomètres carrés, ce qui semble presque impossible sans alliés, et sans montée en puissance plus rapide du G5 Sahel. Par ailleurs, si les militaires français bénéficient de l'appui de la Grande-Bretagne, de l'Espagne, de l'Estonie et de l'Allemagne, l'Union européenne, inhibée par l'usage de la force, ne participe que très modérément à cet effort de lutte antiterroriste. En outre, certains États du Sahel peinent à assurer leur pouvoir régalien, notamment en matière de sécurité. Enfin, les djihadistes ont adapté leur mode d'action à la présence de Barkhane : ils sont devenus quasiment invisibles, multiplient les explosifs improvisés, et esquivent le face-à-face, ce qui exige davantage de travail de renseignement. Dans ce contexte, l'action des transmetteurs, avec lesquels nous avons eu la chance de pouvoir discuter, et leur soutien en matière informatique, qui requiert un très haut niveau d'expertise, apparaissent particulièrement cruciaux.

c. Les actions civilo-militaires

Conformément à la stratégie sahélienne de la France, qui repose à la fois sur la sécurité et le développement, les militaires de Barkhane mènent de nombreuses actions au bénéfice de la population locale. Ainsi, nous avons été impressionnés par l'engagement personnel des soldats du camp dans la réhabilitation de l'orphelinat de la fondation d'Amour et de formation des enfants en détresse et de l'école de Karkandjeri de N'Djamena. Mené par les trois aumôniers militaires protestant, catholique et musulman, ce projet de rénovation de l'orphelinat a permis la réhabilitation des salles de classe, des dortoirs, des sanitaires, de la cuisine et l'accès à l'électricité et à l'eau courante de cet orphelinat créé en 1994, et qui accueille aujourd'hui plus de quatre-vingts enfants. S'inscrivant également dans les objectifs de la coopération civilo-militaire, la rénovation des salles de classe et des latrines menée à l'école de Karkandjeri permet d'améliorer les conditions d'apprentissage et de travail des élèves et enseignants tchadiens.

Lors de chaque opération de Barkhane, en particulier avec les forces partenaires, des aides médicales gratuites sont proposées à la population. Elles constituent des réelles occasions de dialogue, favorisent l'acceptation de la force par la population, et contribuent indirectement à l'efficacité des opérations militaires. Barkhane agit également en conduisant ou en soutenant des projets qui apportent une aide directe aux populations : accès à l'eau, à l'énergie, à la santé ou à l'éducation. Ainsi, en 2018, près de soixante-dix projets civilo-militaires ont été menés au profit de la population.

C. LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX ET LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION COMME FACTEUR DE STABILITÉ

1. Un pays laïc et multiconfessionnel

Le Tchad reste un verrou laïc et multiconfessionnel, dans une région où l'islam radical est une menace grandissante. La majorité musulmane représente 55 % de la population, les catholiques 20 %, les protestants 15 %, les animistes 10 %. L'article 1 de la Constitution établit le principe de la laïcité et la séparation de l'État et de la religion. À l'article 5, toute propagande « tendant à porter atteinte à l'unité nationale ou à la laïcité de l'État » est interdite, y compris la propagande « à caractère confessionnel ». À l'article 14, l'État assure à tous « l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale ». Les partis religieux y sont interdits.

Conformément au principe de laïcité, l'enseignement religieux est interdit dans les écoles publiques. Les écoles religieuses sont fréquentées par toutes les communautés, ce brassage étant un puissant vecteur de cohésion nationale. L'armée nationale tchadienne est multiethnique et multiconfessionnelle, même si les membres de la Direction générale des services de sécurité et des institutions de l'État – DGSSIE – sont quasi exclusivement issus de l'ethnie du président, les Zaghawas.

Cependant, le Tchad est traversé par des tensions internes et externes. En premier lieu, la propagation transfrontalière de la terreur islamiste constitue une menace particulière pour la cohésion du pays. Selon l'Observatoire de la liberté religieuse, près de 10 % des musulmans sont considérés comme ayant des tendances islamistes, adhérant au salafisme ou au wahhabisme. À cet égard, l'absence de salafistes au Conseil supérieur des affaires islamiques – CSAI –, institution qui fédère la majorité des confréries, est considérée comme problématique par une partie de la communauté musulmane.

En second lieu, la nouvelle Constitution, en vigueur depuis mai 2018, est considérée par certains membres de l'opposition comme une menace pour le caractère laïc du pays, notamment parce qu'elle instaure, pour le Président de la République et les membres du Gouvernement, le serment confessionnel, qui est

considéré comme blasphématoire par les Chrétiens. Ainsi, le 10 mai dernier, une ministre a été démise de ses fonctions car elle refusait de prêter serment.

2. La plateforme de dialogue interreligieux

Nous avons rencontré, le samedi 13 avril 2019, la plateforme du dialogue interreligieux, qui joue un rôle important dans la pacification des rapports entre les différentes communautés. Composée de représentants de la communauté islamique, des Églises protestantes et de l'Église catholique, elle se réunit plusieurs fois par an, afin de promouvoir la tolérance religieuse, créer un cadre de connaissance mutuelle entre les trois confessions religieuses, accompagner l'État dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et aider à la résolution des conflits entre les communautés. Elle est notamment à l'initiative de la Journée nationale de prière pour la paix, la cohabitation pacifique et la concorde nationale, qui a lieu, tous les ans, le 28 novembre. Son rayon d'action dépasse même les frontières du Tchad puisqu'elle est intervenue, lors de la crise en République centrafricaine, pour diffuser son modèle de dialogue interreligieux.

La plateforme est le lieu privilégié du dialogue entre l'État et les religions. Ses membres rencontrent une fois par an le Président de la République, et elle est régulièrement consultée par le pouvoir exécutif sur des projets de réforme : ce fut le cas, par exemple, du code de la famille, de la loi interdisant les partis religieux ou de celle portant interdiction des mariages précoces. En outre, elle assure un rôle de vigie sur une grande partie du territoire, par exemple en prêtant attention au contenu des écoles coraniques. Les différentes communautés se sont également organisées pour sécuriser les lieux de culte.

Si positif que soit le bilan de la plateforme, elle n'est restée pas moins confrontée à nombre de difficultés. D'abord, sa représentativité est contestée par un certain nombre de groupes minoritaires, notamment par les confréries musulmanes radicales, les évangélistes, ou les religions traditionnelles. Ensuite, elle ne parvient pas à trouver de consensus sur certains sujets majeurs : si les tensions sur le code de la famille se sont apaisées, le serment confessionnel prévu par la nouvelle Constitution semble un nouveau point de crispation.

II. UN NÉCESSAIRE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU PARLEMENT, DANS UN CONTEXTE DE PRÉSIDENTIALISATION ACCRUE DU RÉGIME

A. UN PARLEMENT EN QUÊTE DE LÉGITIMITÉ, À LA VEILLE DE NOUVELLES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

1. Des élections plusieurs fois reportées depuis 2011

Le Président Déby, âgé de 67 ans, est arrivé au pouvoir par les armes ; il est à la tête de l'Etat depuis vingt-neuf ans. Candidat à sa propre succession, il a été réélu pour cinq ans, en avril 2016, lors d'un scrutin contesté par une opposition morcelée. Les dernières élections législatives, qui se sont tenues en février 2011, ont été largement remportées par le mouvement patriotique du salut – MPS –, parti du président Déby – 117 élus, soit 62 % des sièges. La majorité présidentielle dans son ensemble – MPS et dix-sept autres formations alliées – comptait 155 élus, soit 82,5 % des sièges. Répondant à une promesse de campagne, le président Déby a organisé, du 19 au 27 mars 2018, un « Forum national inclusif », auquel une partie de l'opposition a refusé de participer. Ce forum visait à définir les évolutions constitutionnelles posant les bases d'une IV^e République et à inaugurer un processus électoral.

Initialement prévues en 2015, les élections législatives ont été repoussées à plusieurs reprises, le président Déby invoquant un manque de moyens financiers. Annoncé pour novembre 2018, le scrutin n'a pas pu avoir lieu en raison d'importants retards dans l'organisation du scrutin, mais pourrait avoir lieu à la fin de l'année 2019. Plusieurs étapes doivent encore être franchies avant la tenue des élections afin de parvenir à un consensus sur les modalités du scrutin, notamment l'adoption du code électoral, la révision de la charte des partis et l'actualisation du fichier électoral. La composition de la Commission électorale nationale indépendante est contestée par certains membres de l'opposition. En outre, dans un contexte d'explosion démographique, l'intégration des nouveaux citoyens sur les listes électorales est un défi.

Enfin, se pose la question du financement. Les élections législatives devraient coûter 70 milliards de francs CFA selon les autorités, qui affirment ne pas disposer d'une telle somme. Lors de son déplacement au Tchad de décembre 2018, le président Emmanuel Macron a déclaré : « *Je souhaite que l'Union européenne soit aux côtés du Tchad pour ces échéances. La France le sera, à la fois pour aider à organiser, pour aider au financement* ». Lors du dialogue politique du 12 mars dernier entre le gouvernement tchadien et le représentant de l'Union européenne, ce dernier a déclaré être disponible à accompagner le Tchad, si les élections sont transparentes et équitables.

2. Un pouvoir présidentiel renforcé par la révision constitutionnelle de 2018

Les députés tchadiens ont adopté, en avril 2018, une nouvelle Constitution, lors d'un scrutin boycotté par l'opposition, qui avait demandé, avec des organisations de la société civile et l'Église catholique, son adoption par référendum. Le texte renforce les pouvoirs du président, en prévoyant notamment la suppression du poste de Premier ministre. Le mandat présidentiel passe de cinq ans, renouvelable de façon illimitée, à six ans, renouvelable une fois. Le mandat des députés passe de quatre à cinq ans, renouvelable une fois. Idriss Déby en est à son cinquième mandat, qui doit s'achever en août 2021. La limitation du nombre de mandats présidentiels ne convainc pas certains membres de l'opposition, qui relève qu'Idriss Déby pourrait rester au pouvoir jusqu'en 2033.

Parallèlement, une attention particulière a été portée à la parité et aux droits de l'opposition parlementaire, dans un contexte où la liberté d'expression et l'espace civique semblent entravés par le durcissement des règles relatives aux manifestations et aux associations, ainsi que par la coupure des réseaux sociaux, depuis mars 2018.

En outre, un nouveau découpage administratif dans le cadre d'un État décentralisé devrait être initié, avec la création d'un Haut conseil des collectivités territoriales, l'élection des exécutifs locaux, la suppression des préfectures et des sous-préfectures et la généralisation de la communalisation du pays. Le découpage territorial est un point de crispation.

B. DE FORTES ATTENTES EN MATIÈRE DE TRANSFERTS DE COMPÉTENCES ET D'EXPÉRIENCES

La délégation française a, bien évidemment, rencontré ses homologues du groupe d'amitié Tchad-France, mais aussi le président de cette institution, les présidents de tous les groupes politiques et le vice-président de la commission de la défense.

Dans un contexte de présidentialisation accrue du régime, les députés tchadiens nous ont fait part de leur volonté de renforcer le pouvoir législatif, qui pâtit, outre du déséquilibre structurel entre les pouvoirs, d'un manque de moyens, de matériel et de formation. La plupart des députés n'a, par exemple, ni bureaux, ni ordinateurs, ni accès à internet. Il n'existe pas non plus de véritable statut de la fonction publique parlementaire.

L'Assemblée nationale française et son homologue tchadienne ont déjà une certaine expérience en matière de coopération : la bibliothèque de l'assemblée du Tchad avait été constituée avec l'appui du Parlement français, mais elle a malheureusement brûlé en 2006. Depuis, l'Assemblée accueille régulièrement des stagiaires tchadiens. Mais les députés tchadiens souhaiteraient passer à la vitesse supérieure afin de renforcer les capacités de leur institution et de permettre aux

députés de remplir pleinement leurs missions. Ainsi, les députés nous ont demandé un transfert d'expertise, notamment dans les domaines suivants : numérique, ressources humaines, ressources documentaires, procédure parlementaire et statut de la fonction publique. L'enjeu est de former les députés et les fonctionnaires à leurs missions d'élaboration, de suivi de la loi et de contrôle du Gouvernement, dans la logique des projets du comité interparlementaire du G5 Sahel.

Les députés ont porté un intérêt tout particulier à la parité, aux droits de l'opposition, à l'expérience des députés français en matière de contrôle du Gouvernement, notamment au fonctionnement des questions d'actualité au Gouvernement et des questions écrites. De même, la création d'un réseau spécifique de femmes députées, avec l'éventuelle constitution de binômes entre députées françaises et députées tchadiennes, a retenu l'attention du groupe d'amitié.

Un tel programme de coopération s'inscrirait dans la logique du nouveau programme d'appui à la gouvernance démocratique du 11^e fonds européen de développement, dont un volet s'inscrit dans une logique du renforcement des capacités de l'administration de l'Assemblée nationale pour appuyer le travail législatif.

III. LE TCHAD ENTRE URGENCE ET DÉVELOPPEMENT : LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE

A. FRAGILITÉS ET PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE TCHADIENNE

Pays confronté à des conditions climatiques difficiles et à une croissance démographique importante – 70 % de la population a moins de 25 ans –, le Tchad doit relever d'importants défis de développement, avec des moyens limités, obérés par une gouvernance et un climat d'affaires dégradés, ce qui nuit à l'attractivité du pays. Le Tchad reste l'un des pays les plus pauvres du monde. Il se classe à la 186^e place sur 188 en termes d'indice de développement humain.

1. Une économie peu diversifiée

a. Une très forte dépendance au pétrole

L'économie tchadienne est largement dépendante de la production de pétrole, qui a débuté en 2003 et a permis au pays de connaître une période de croissance très rapide jusqu'en 2014 – taux de croissance annuel moyen de 13,7 %. En 2013, avant l'effondrement des prix du baril, le secteur pétrolier représentait 27 % du PIB, 63,4 % des recettes publiques – hors dons – et plus de 90 % des exportations. La production est principalement assurée par le consortium de Doba, dirigé par Esso, qui en détient 40 % des parts. Il est également composé de la compagnie malaisienne Petronas – 35 % – ainsi que de l'entité publique

Société des hydrocarbures du Tchad, qui a racheté en 2014 la part de 25 % auparavant détenue par Chevron. Ce rachat, effectué à la veille de la chute des cours pour un montant de 1,3 Mds USD sur financement de Glencore, a pesé lourdement sur les finances publiques de l'État tchadien.

L'économie tchadienne subit depuis plusieurs années un double choc exogène : la baisse des cours du pétrole et les problèmes sécuritaires dans les pays voisins, notamment dans la zone du lac Tchad. L'enclavement du pays, qui lui impose déjà des coûts de transport parmi les plus élevés au monde, est aggravé par les agissements de la secte Boko Haram au Nigéria et dans le nord du Cameroun. L'engagement des forces tchadiennes dans de nombreuses opérations de maintien de la paix et de lutte contre le terrorisme fait par ailleurs peser de lourdes charges sur le budget de l'Etat.

b. Un potentiel agropastoral varié mais sous-exploité

Pour réduire la dépendance de l'économie au pétrole et diversifier l'économie, le gouvernement souhaite valoriser le potentiel agricole, dans le cadre du plan national de développement 2017-2021. L'élevage – nomade – et l'agriculture – céréales, tubercules, coton, gomme arabique – représentent 50 % du PIB en 2016. Disposant d'un potentiel agricole considérable – y compris en zones arides, dans les oasis et sur les rives des lacs – le Tchad pourrait être largement autosuffisant, grâce à une agriculture privilégiant les productions locales.

Or, sur 39 millions d'hectares cultivables, seuls 2 millions sont cultivés annuellement. La production agricole est tributaire des aléas climatiques, mais elle souffre également, notamment pour ce qui concerne la filière sucrière, de coûts de production et de transformation qui ne lui permettent pas de concurrencer les importations, souvent frauduleuses, de produits plus compétitifs comme le sucre soudanais. Les exportations agricoles du pays sont handicapées par les coûts du transport liés à l'enclavement du pays. Enfin, le secteur a pâti de certains investissements publics inadaptés aux besoins locaux : ainsi, l'État a distribué, en 2015, 1 000 tracteurs indiens dans les régions, dont la plupart est rapidement tombée en panne en raison de leur inadaptation aux différents sols.

2. Un environnement des affaires peu favorable

La délégation a rencontré, le 11 avril, les représentants de quelques-unes des entreprises françaises présentes au Tchad : Société Générale du Tchad, Brasseries du Tchad, Compagnie Sucrière du Tchad, Total Tchad, Setuba S.A., et Air France. Confrontées à de nombreuses difficultés dans la région, mais plus spécifiquement au Tchad, elles appellent de leur vœu une « route de la soie européenne », ou, à tout le moins, une vision européenne cohérente sur la façon de réinvestir le continent africain, notamment face à la stratégie offensive de la Chine.

Toutes nous ont fait état d'une chute d'activité en 2017 et au début de l'année 2018. Outre la crise économique et financière, elles opèrent dans des conditions difficiles. Le Tchad figure ainsi comme l'un des pays où l'environnement des affaires est le plus difficile : il figure à la 180^e place des 190 pays du classement *Doing Business* de la Banque mondiale. La corruption y est endémique et ne semble pas s'améliorer, le pays ayant été déclassé au 159^e rang sur 176 du classement de *Transparency international*.

Les entreprises rencontrent des difficultés dans les domaines suivants :

- Arriérés de paiement : l'État n'est souvent pas en mesure d'assurer le paiement des marchés passés avant la crise de gré à gré. En 2017 et 2018, les entreprises travaillent à obtenir un paiement, même partiel, de leurs prestations ;

- Conventions d'établissement : le gouvernement tchadien a remis en cause, en décembre 2017, quarante-sept conventions d'établissement. Ces conventions sont importantes, car elles précisent les conditions fiscales et douanières d'exercice de l'activité au Tchad. Elles ont souvent été conclues au bénéfice des entreprises françaises qui ont pu obtenir des exonérations fiscales. La diminution de la dépense fiscale était cependant l'un des axes de réformes préconisés par le programme du Fonds monétaire international. Cette exigence s'est traduite par une suppression des conventions en cours. Cette suspension soudaine contribue à la création d'un climat de forte insécurité juridique ;

- Douanes et impôts : les entreprises françaises exerçant au Tchad font face à une augmentation continue des importations frauduleuses et des entrées illégales sur le territoire – sucre, lubrifiants, cigarettes, etc. – en provenance du Soudan, de la République centrafricaine ou du Cameroun. Elles subissent également un alourdissement des procédures administratives et des dysfonctionnements des contrôles douaniers, qui allongent le temps de transit et renchérissent le transport des marchandises. Les entreprises subissent par ailleurs de nombreux contrôles fiscaux qui aboutissent souvent à des redressements et des taxes supplémentaires.

3. Les défis du développement de l'écotourisme et l'exemple du parc de Zakouma

a. Une réserve de biodiversité exceptionnelle

Nous avons embarqué, à l'aube du vendredi 12 avril, dans un avion militaire tchadien pour nous rendre au parc de Zakouma, qui est un exemple de la façon dont le Tchad pourrait valoriser son grand potentiel touristique, en développant notamment l'écotourisme, et diversifier ainsi son économie. À titre de comparaison, certains pays d'Afrique australe ont une économie largement basée sur le tourisme, sans avoir le potentiel d'un parc comme Zakouma.

Créé en 1963, Zakouma fut le premier parc national au Tchad. Négligé pendant la longue période de guerre civile, il bénéficie, depuis 1989, d'un

programme de restauration soutenu par le Fonds européen de développement de l'Union européenne. Depuis 2016, Zakouma est candidat à une inscription comme site du patrimoine mondial de l'Unesco. Une telle consécration serait une reconnaissance de l'extrême diversité de sa faune et de sa flore, typique du nord du Sahel et du sud du Sahara, et de sa contribution à la préservation de nombreuses espèces menacées. De fait, le parc est l'un des derniers sanctuaires de faune de l'Afrique sahélienne. Cette richesse tient notamment à un système hydraulique particulier, le site se situant au confluent de plusieurs cours d'eau.

Le parc est désormais le cinquième d'Afrique, par la richesse de ses espèces. D'une superficie de 305 000 hectares, le site abrite 66 espèces de grands mammifères, dont les « big five » – lions, rhinocéros, buffles, éléphants, léopards –, 371 espèces d'oiseaux, 44 espèces de poissons, et 600 espèces d'arbres. Nous avons été émerveillés par la richesse de cette faune et de cette flore, et savons gré à nos hôtes tchadiens de nous avoir donné la chance unique de les découvrir, en toute liberté, à quelques mètres de nous.

b. Un site menacé

Malheureusement, le site fait face à plusieurs menaces. D'abord, le réchauffement climatique et la pénurie d'eau mettent en péril plusieurs espèces. Ensuite, en dépit des nombreuses patrouilles qui surveillent le parc, le pillage mené par le braconnage reste un danger : le nombre d'éléphants est passé de 4 800 en 2002 à moins de 500 en 2010. Enfin, le développement de l'écotourisme impliquera d'investir dans des infrastructures : depuis N'Djamena, le site n'est accessible qu'après un trajet de 10 à 12 heures en voiture, dont une partie sur des pistes en assez mauvais état.

B. L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : UNE MONTÉE EN PUISSANCE QUI ATTEINT SES LIMITES

1. Une situation sociale alarmante

Les populations ont vu leurs conditions de vie se détériorer pour différentes raisons :

– l'effort budgétaire de l'État s'est massivement orienté vers les dépenses sécuritaires, au détriment des budgets sociaux, ce qui s'est traduit par une dégradation des services publics. Ainsi, selon le gouvernement tchadien, près de 30 % des ressources budgétaires tchadiennes sont consacrés aux dépenses de sécurité. Or l'aide internationale ne compense que partiellement cette évolution ;

– la chute brutale du prix du baril a entraîné une crise économique sans précédent, avec un taux de croissance moyen de -2,6 % de 2015 à 2018.

– si la croissance s'est établie à 3,1 % en 2018 grâce à la remontée des prix du baril de pétrole, elle est neutralisée par l'explosion démographique, la

croissance de la population étant de 3,5 % par an et l'indice de fécondité de 6,4 enfants par femme.

2. L'action de l'AFD et ses limites

Le Tchad fait partie de la liste des dix-neuf pays pauvres prioritaires de l'aide publique française. Les autorisations d'engagements de l'AFD au Tchad ont repris leur croissance en 2011, après un arrêt consécutif aux années de rébellion, et en raison du caractère stratégique de la zone : ils sont passés de 4,5 millions d'euros en 2006 à 77 millions en 2018. Les financements sont concentrés sur quatre secteurs prioritaires :

- l'accès aux services essentiels en milieu urbain – renforcement de l'accès à l'eau et à l'assainissement, de l'amélioration de la gouvernance du secteur, de la lutte contre les inondations et du développement des équipements urbains. Ces financements positionnent la France comme le partenaire de référence de la capitale N'Djamena ;

- le développement rural, avec une action ancienne dans l'appui de long terme à l'élevage transhumant, activité économique majeure au Tchad, dont le cheptel est l'un des plus importants d'Afrique ;

- la santé maternelle et infantile et la santé de la reproduction. Son action donne à la France une véritable influence au Tchad dans ce domaine prioritaire ;

- l'amélioration du système éducatif primaire et le renforcement du dispositif de formation professionnelle, avec le développement de cursus conçus en partenariat avec les opérateurs économiques.

La situation macroéconomique a également conduit la France à octroyer au Tchad des aides budgétaires. Ainsi, en 2018, une subvention de 10 millions d'euros a été affectée au secteur de la santé – soutien au fonctionnement d'hôpitaux, au programme national de lutte contre le Sida, au centre national de transfusion sanguine –, et un prêt de 40 millions d'euros au paiement des soldes des fonctionnaires civils et des pensions de retraite.

Cependant, la montée en puissance de l'AFD se heurte à plusieurs obstacles :

- la viabilité de la dette tchadienne, jugée risquée, lui ferme actuellement l'accès aux financements en prêts souverains. Les perspectives macroéconomiques du Tchad, quoique s'appréciant légèrement, ne laissent pas présager, à court terme, d'interventions de l'AFD autrement qu'à l'aide de subventions ;

- les problèmes de gouvernance entravent l'action de l'AFD, qui se heurte à la longueur, la lourdeur et au manque de transparence des procédures, dans un pays qui ne possède pas de code des marchés publics. Ainsi, il se passe en moyenne 509 jours entre l'avis de non-objection et la signature des projets, validés

par le président Idriss Déby lui-même, de sorte que des projets qui durent normalement de 4 à 6 ans s'étendent au Tchad sur 6 à 8 ans. La complexité de l'exécution technique et financière explique la faible capacité de décaissement. En conséquence, la population subit une double peine : la trop longue attente des projets entraîne une déception, et le bureau local de l'AFD peine à obtenir une augmentation de l'enveloppe consacrée au pays puisque les budgets ne sont pas consommés.

Dans ce contexte, et souhaitant tirer les leçons des échecs des bailleurs qui se sont lancés dans des projets surdimensionnés et non adaptés aux besoins du pays, l'AFD s'oriente vers le financement de projets simples et robustes, en ciblant les populations les plus vulnérables, dans un objectif d'efficacité des actions déployées pour améliorer concrètement les conditions de vie des populations tchadiennes. Les modalités s'adaptent au contexte du pays : versement par tranches, assistance technique renforcée, délégations à des tiers identifiés, etc.

Par ailleurs, sur le plan national, il convient d'interroger le ministère de l'Europe et des affaires étrangères sur les suites données à la proposition de mise en place de procédures allégées dans les situations d'urgence.

3. L'exemple du projet de Bahr Linia

La zone du Bahr Linia² – défluent du fleuve Chari – constitue une aire péri-urbaine de production où cohabitent agriculteurs et éleveurs, sédentaires et transhumants. L'alimentation du Bahr Linia par le Chari a permis pendant longtemps de maintenir des activités diversifiées – agriculture irriguée et pêche. De fortes sécheresses ont conduit à une forte réduction du potentiel hydraulique du Bahr Linia, désormais tributaire de rares années exceptionnelles de pluies et de crues. Cette évolution a fortement pénalisé les activités agricoles irriguées des populations riveraines.

Le samedi 13 avril, de bon matin, nous avons visité le projet d'aménagement hydro-agricole du Bahr Linia, qui consiste à remettre en eau ce cours d'eau pour développer les productions maraîchères et arboricoles irriguées à haute valeur ajoutée. La remise en eau du premier tronçon de près de 40 kilomètres, s'étendant de la prise d'eau dans le Chari jusqu'au village de Linia, permet d'irriguer 2 000 hectares de terres agricoles et de diversifier les productions. Le projet d'aménagement d'un second tronçon, de 27 kilomètres, jusqu'au village de Karkam est en cours d'instruction. Ce projet permet aux producteurs de la zone d'investir dans des moyens de production durables pour approvisionner la capitale en produits maraîchers et fruitiers.

² Une carte du Bahr Linia figure en annexe.

À terme, le projet permettra de développer une zone pouvant devenir, après le lac Tchad, la seconde source d’approvisionnement de la capitale en produits maraichers et fruitiers, en créant de nouvelles activités génératrices de revenus et d’emplois, et en sécurisant l’accès au foncier. Outre l’aspect agricole, cette remise en eau représente le fondement d’un programme d’aménagement d’un espace à fort potentiel aux portes de N’Djamena – réintroduction de la pêche, reboisement, évacuation d’une partie des eaux pluviales de la capitale...

Les actions du projet consistent essentiellement à aménager la prise d’eau du Bahr-Linia sur le Chari, réaliser un approfondissement du lit de la rivière, la protection et le reboisement de ses berges, la création de points de franchissements adaptés et de pistes d’accès nécessaires à l’entretien, et à aménager des retenues et des réserves d’eau à des fins de production agricole, avec une valorisation piscicole. Afin de pérenniser ces investissements, l’AFD a accompagné la création d’une association des usagers de l’eau, qui sera chargée d’exploiter et d’entretenir les ouvrages, et d’un comité de gestion foncière, dont le rôle est de définir une stratégie de protection du foncier, tout en garantissant une exploitation optimale des terres arables.

Depuis 2011, l’AFD finance ce projet à hauteur de 5 millions d’euros. L’AFD est en cours d’instruction de la phase 2 pour un octroi, en 2019, d’une somme prévisionnelle de 18 millions d’euros. Les objectifs de cette phase seront de poursuivre le réaménagement du Bahr Linia en désobstruant le cours d’eau sur 27 kilomètres supplémentaires.

Si les effets bénéfiques du projet sont déjà perceptibles par la population, l’action de l’AFD a été contrariée par de nombreuses difficultés. D’abord, en raison de la situation budgétaire critique de l’Etat tchadien et à la demande de ce dernier, l’AFD s’est engagée à prendre en charge la contrepartie de l’État sur le marché de travaux de la première phase du projet. Ensuite, les importants dégâts causés par la crue de 2017 ont retardé le projet et conduit l’AFD à réduire le périmètre initial des travaux, tout en conservant un objectif de stockage équivalent des eaux.

CONCLUSION

Si, en trois jours, la délégation n'a pas pu tout voir, la richesse et la densité du programme lui ont permis d'approfondir sa connaissance du Tchad, de découvrir la beauté et la diversité de ses paysages, et surtout de mieux comprendre ses besoins actuels.

Cette mission nous a également permis de mesurer tout l'intérêt de la diplomatie parlementaire, qui s'inscrit dans un temps long, peut-être parfois plus qualitatif que celui de l'exécutif : elle permet, par exemple, d'aborder des sujets qui sont souvent les angles morts de la diplomatie ou des programmes d'aide, comme celui du renforcement des pouvoirs du parlement par le transfert d'expériences. Nous avons pu également mesurer la vertu des échanges entre groupes d'amitié, qui peuvent parfois s'autoriser davantage de franchise que la diplomatie classique.

Le déplacement aura permis d'instaurer un climat de confiance interparlementaire, propice à la poursuite de la coopération entre les deux assemblées. Le renouvellement prochain de l'assemblée nationale tchadienne doit être l'occasion de poser les bases d'un transfert d'expertise, afin que les nouveaux députés tchadiens puissent remplir pleinement leurs missions d'élaboration et d'évaluation de la loi, et de contrôle du Gouvernement.

Sur le plan national, la mission nous aura permis d'avoir une meilleure connaissance de l'action de la France au Tchad, notamment en matière de sécurité et de développement, d'en rendre compte, de disposer d'informations permettant d'évaluer ces politiques, et de contrôler l'action du Gouvernement en la matière.

Plus largement, la mission s'est inscrite dans la droite ligne des conclusions adoptées lors du sommet interparlementaire du G5 Sahel, le 13 décembre 2018 à Paris, en faisant siens les objectifs « d'appropriation démocratique et pluraliste des partenariats de développement et de sécurité » et de « meilleures prises en compte des besoins des populations ». A cet égard, nous sommes convaincus que le droit d'information des parlementaires à l'égard des forces de sécurité et l'implication renforcée des parlements permettent d'apporter une plus grande transparence et une meilleure gouvernance de ces partenariats, par le renforcement du contrôle parlementaire sur les gouvernements.

DÉCLARATION COMMUNE DES GROUPES D'AMITIÉ

REPUBLIQUE DU TCHAD
ASSEMBLEE NATIONALE
GROUPE D'AMITIE TCHAD-FRANCE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ASSEMBLEE NATIONALE
GROUPE D'AMITIE FRANCE-TCHAD

N'Djamena, le 11 avril 2019

DECLARATION COMMUNE

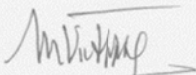
À l'issue d'une réunion de travail entre la délégation du groupe d'amitié France-Tchad de l'Assemblée nationale française et le groupe d'amitié Tchad-France de l'Assemblée Nationale tchadienne, réunis le 11 avril 2019 à N'Djamena, les Présidents, M. Thibault Bazin et M. Moussa Kadam, tiennent à réaffirmer leur volonté **de favoriser les échanges et la coopération entre les deux groupes d'amitié.**

Convaincus de l'importance de la diplomatie parlementaire dans la consolidation des relations séculières d'entente, d'amitié et de coopération qui lient la France et le Tchad, ils s'engagent à **renforcer leur amitié par un partenariat fondé sur les principes d'égalité, de réciprocité, de confiance et d'intérêts mutuels.**

Reconnaissant le rôle fondamental que jouent les parlements en tant qu'instrument de la souveraineté populaire et du pluralisme politique, et conscients de l'importance de la consultation, des échanges et des rencontres comme instruments de coopération entre les institutions parlementaires, les Présidents des groupes d'amitié s'engagent à **promouvoir les transferts d'expériences et d'expertise** en matière d'organisation et de procédure législative, d'activité de contrôle de l'action gouvernementale, d'évaluation des politiques publiques, de statut de la fonction publique parlementaire ou de ressources humaines. Ils **encouragent la coopération et les contacts de haut niveau entre les deux Assemblées**, sous forme de visites, de missions d'études ou de séminaires entre les différents organes et soutiennent le développement des relations d'amitié, à travers notamment l'animation et le suivi de la relation bilatérale.

Pour le groupe d'amitié Tchad-France

Le Président



Moussa KADAM

Pour le groupe d'amitié France-Tchad

Le Président



Thibault BAZIN

PROGRAMME DE LA MISSION

Mercredi 10 avril 2019

- 17h50** Arrivée de la délégation à N'Djamena par vol Air France
Accueil au salon d'honneur par l'Assemblée nationale du Tchad.
- 19h30** Dîner offert par Monsieur le Président de l'Assemblée nationale
Lieu : hôtel Radisson Blu

Jeudi 11 avril 2019

- 08h30** Petit-déjeuner avec l'ambassadeur de France
- 09h30** Visite de courtoisie à Monsieur le Président de l'Assemblée nationale
Lieu : Palais de la Démocratie (Assemblée nationale)
- 10h00** Rencontre avec le groupe d'amitié Tchad-France
Lieu : Palais de la Démocratie (Assemblée nationale)
- 12h00** Déclaration de presse commune des présidents des groupes d'amitié et conférence de presse
- 13h00** Déjeuner avec des membres du groupe d'amitié Tchad-France, à l'hôtel Hilton
- 14h30** Rencontre avec les présidents des groupes parlementaires
- 16h00** Rencontre avec la commission Défense et Sécurité
- 19h30** Dîner offert par l'ambassadeur de France avec la communauté d'affaires française
Lieu : Hôtel de la Résidence
Entreprises invitées : Société Générale du Tchad, Brasseries du Tchad, Compagnie Sucrière du Tchad, Total Tchad, Setuba S.A., Air France

Vendredi 12 avril 2019

Déplacement au parc national de Zakouma

6h00	Décollage du vol pour Zakouma
8h30	Visites, rencontres et déjeuner au parc national de Zakouma
16h30	Décollage du vol pour N'Djamena
18h00	Arrivée N'Djamena

Samedi 13 avril 2019

7h00	Départ de l'hôtel pour le Bahr Linia Visite du projet AFD de Bahr Linia en présence de députés tchadiens.
10h45	Départ pour la Conférence épiscopale
11h	Rencontre avec la plateforme du dialogue interreligieux <i>Lieu : conférence épiscopale du Tchad</i>
12h30	Déjeuner avec les députés tchadiens à l'hôtel Radisson
14h00	Départ pour Barkhane
14H30	Accueil et discussion avec le COMANFOR
15H00	Présentation de l'opération Barkhane par un officier de l'Etat-major
15H30	Visite de l'AD GTRS et du 53 ^e régiment de transmissions
17H45	Arrivée au salon d'honneur de l'aéroport avec la délégation tchadienne
19h30	Décollage du vol pour Paris, avec une escale instructive au Nigéria.

LISTE DES PRINCIPALES PERSONNALITÉS RENCONTRÉES

- Docteur Haroun Kabadi, président de l'Assemblée nationale
- M. Moussa Kadam, vice-président de l'Assemblée nationale, président du groupe d'amitié
- Les membres du groupe d'amitié Tchad-France, notamment :
 - o M. Prosper Mbairemtar, député
 - o Mme Nekingam Mbayam, députée
 - o Mme Aymadje Opportune, députée
 - o M. Acheik Abakar Hassan, député
 - o M. Gali Ngothé Gatta, député
 - o Mme Mansoura Hamid Nouri, députée
- M. Adoum Moustapha Brahimi, député, vice-président de la commission de la défense
- Les présidents des sept groupes politiques de l'Assemblée nationale
- M. Adoum Forteye Amadou, gouverneur de la province du Salamat
- Monseigneur Edmond Djitangar Gotbe, archevêque de N'Djaména
- M. le Révérend-Pasteur Batein Kaligué, Secrétaire général de l'Entente des églises et missions évangéliques au Tchad
- Cheikh Mahamat Khatir Issa, président du Conseil supérieur des affaires islamiques du Tchad
- Cheikh Abdelaïm Abdallah Ousmane, vice-président et secrétaire général du conseil supérieur des affaires islamiques du Tchad
- Mme Radhia Oudjani, conseillère de coopération et d'action culturelle, directrice de l'Institut français du Tchad
- M. Emmanuel Castells, directeur général adjoint de la Compagnie sucrière du Tchad
- M. Jean-Laurent Fiorini, directeur de Setuba S.A
- M. Jean-Michel Ménassol, délégué d'Air France-KLM au Tchad
- M. Jean-Marie Castro, directeur général de Les Brasseries du Tchad
- M. Raphaël Bouteiller, directeur général, Total Marketing Tchad
- M. Emmanuel Piot, administrateur directeur général, Société générale Tchad
- M. Olivier Cador, Directeur, Agence française de développement
- Général Frédéric Blachon, commandant de la force Barkhane
- Lieutenant-colonel Xavier Dubreuil, chef de corps du 53^{ème} régiment de transmissions
- Son Excellence Philippe Lacoste, ambassadeur de France au Tchad
- M. Marc Didio, premier conseiller, Ambassade de France Au Tchad
- M. Gilles Petit de la Villéon, conseiller, Ambassade de France Au Tchad
- M. Guillaume de Kerdrel, premier conseiller, Ambassade de France au Nigéria
- M. William Levasseur, adjoint du chef du service économique régional, direction générale du Trésor

CARTE DU BAHR LINIA

